



# Assemblée générale

Soixante-seizième session

**85<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 21 juin 2022, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid ..... (Maldives)

La séance est ouverte à 15 heures.

## Point 128 de l'ordre du jour

### Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

#### Rapport du Secrétaire général (A/76/780)

#### Projet de résolution (A/76/L.63)

Le Président (*parle en anglais*) : Le monde continue de faire face à des crises complexes et interdépendantes. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui pèse sur notre existence depuis deux ans, s'ajoute à une liste d'autres problèmes critiques que nous devons régler ensemble. Les conflits font rage aux quatre coins du monde, en Ukraine, en Libye, en Syrie, au Yémen, en Palestine et dans bien d'autres pays, faisant des milliers de victimes et entraînant des conséquences humanitaires tragiques. La crise climatique se poursuit sans relâche, malgré l'augmentation des catastrophes liées au climat, les phénomènes météorologiques irréguliers et extrêmes, le réchauffement de la planète et la dévastation des écosystèmes qui rendent d'autant plus évidente l'urgence de la résoudre.

Le système multilatéral qui a assuré la cohésion de notre monde depuis 1945 est mis à l'épreuve comme jamais auparavant. Nous sommes confrontés à l'incertitude économique, à une insécurité alimentaire croissante et à d'immenses pressions sur nos chaînes d'approvisionnement mondiales. D'autres problèmes endémiques, allant des défis en matière de développement et de

pauvreté à la prolifération des armes de destruction massive et au terrorisme, ont jeté une ombre sur la réalisation des objectifs mondiaux. Aucun État ni aucune institution mondiale n'est en mesure de régler unilatéralement des problèmes aussi graves et urgents. Cela requiert des efforts globaux qui tirent parti de l'énergie et des compétences de l'ensemble des États et des parties prenantes, dans un véritable esprit de multilatéralisme. Les parlements jouent un rôle clef à cet égard, ce dont je me félicite vivement en tant qu'ancien parlementaire et Président du Parlement.

Les objectifs mondiaux ne pourront être atteints sans que des progrès concrets soient accomplis au niveau national, où les législateurs jouent un rôle extrêmement important. Comme je l'ai déjà dit, les parlements servent de plateforme à partir de laquelle les résolutions des organes de l'ONU peuvent être transposées dans les législations nationales. Ils contribuent également à relayer les préoccupations locales auprès de la communauté internationale afin de mieux éclairer ses débats et délibérations. Si cette synergie a toujours été importante, elle l'est d'autant plus aujourd'hui, à l'heure où des crises mondiales majeures telles que la COVID-19, les changements climatiques, les conflits et la pauvreté convergent et s'aggravent mutuellement. Les contributions et les idées des parlementaires de l'ensemble de l'échiquier politique nous aideront à relever et à surmonter ces défis. Leurs connaissances et leurs compétences collectives peuvent aider le monde à trouver la paix, renforcer nos démocraties et favoriser le bien-être économique de nos communautés.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Je constate avec satisfaction que la coopération entre le système des Nations Unies, les organisations parlementaires et les parlements nationaux s'est intensifiée au cours des deux dernières années, malgré les défis posés par la pandémie. Cette coopération a été grandement facilitée par l'action très efficace de l'Union interparlementaire (UIP), dont je salue et applaudis les efforts. À l'avenir, la collaboration et le partenariat entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP doivent être encore renforcés. Je tiens à assurer chacune et chacun que tout au long de ma présidence placée sous le signe de l'espoir, je continuerai de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes concernées afin de faciliter ces partenariats et de créer des synergies.

Lorsque les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les législateurs œuvrent de concert, nous pouvons accomplir de grands exploits. Nous pouvons concrétiser notre vision commune d'un avenir meilleur, un avenir dans lequel nous luttons contre la crise climatique, bâtissons des économies durables, atténuons la pauvreté, parvenons à l'égalité des genres et répondons aux besoins de nos jeunes. Les parlements demeurent essentiels pour entretenir l'élan politique nécessaire pour faire de ces visions une réalité. Nous avons à notre tour la responsabilité de travailler avec les parlements afin de contribuer à la réalisation d'un avenir meilleur pour tous les peuples qui composent l'ONU.

Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.63.

**M. da Fonseca Fernandes Ramos** (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/76/L.63, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », au titre du point 128 de l'ordre du jour. Le Portugal est depuis longtemps un fervent partisan de l'Union interparlementaire (UIP). C'est un honneur pour nous que M. Duarte Pacheco, membre du Parlement portugais, préside l'UIP.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui fait le point sur les nombreuses façons dont les parlements et l'UIP contribuent aux travaux de l'ONU, aux niveaux tant opérationnel que politique. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), un texte historique qui encourage l'UIP à contribuer à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU dans tous les domaines, allant de la paix à la démocratie en passant par le développement, les parlements sont de plus en plus reconnus

au sein de l'Organisation pour le rôle déterminant qu'ils jouent en demandant aux gouvernements de rendre compte des engagements qu'ils ont pris à l'ONU et en mettant en œuvre ces engagements au moyen de lois et de crédits budgétaires. Il reste cependant un long chemin à parcourir avant d'atteindre cet objectif. Dans le projet de résolution A/76/L.63, les États Membres de l'ONU ont exprimé leur volonté de progresser vers un système de gouvernance mondiale plus inclusif et plus transparent dans lequel les parlements et leur organisation mondiale, l'UIP, font entendre leur voix à l'ONU.

Comme l'indique le paragraphe 2 du projet de résolution, cette coopération englobe un large éventail de domaines et d'activités au sein du système des Nations Unies, dont certains ont déjà été évoqués. J'appelle également l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28, qui prie le Secrétaire général de présenter à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée un rapport sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'UIP, une question que l'Assemblée examinera tous les trois ans.

Pour terminer, au nom de la Mission du Portugal, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé aux négociations sur ce projet de résolution de leur coopération et de leur souplesse. Je recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution sans le mettre aux voix.

**M. Rae** (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre bureau, d'avoir organisé le présent débat de manière à permettre une plus grande participation de l'Union interparlementaire (UIP) et des Membres de l'ONU.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom du Gouvernement de mon pays, le Canada, et, de manière plus générale, des Gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Je m'exprime également ici aujourd'hui en tant qu'ancien parlementaire.

Les parlements et les législateurs sont des acteurs et des partenaires indispensables à l'ONU. Si une grande partie de ce qui est décidé ici, à l'Assemblée, ou dans d'autres instances, est le fait des gouvernements, comme vous venez de le dire vous-même, Monsieur le Président, la mise en œuvre de nombre de ces décisions cruciales dépend des parlements. Dans nos trois pays, fondés sur le système de Westminster, nos gouvernements sont composés de parlementaires, y compris nos premiers ministres et nos ministres. Les parlementaires

font respecter l'état de droit et ont le pouvoir de ratifier des traités internationaux tels que la Charte des Nations Unies et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils établissent les budgets nationaux et décident des financements nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À leur manière, les parlementaires sont eux-mêmes des diplomates. Ils forment des groupes d'amitié et collaborent au niveau international avec leurs homologues pour établir des liens entre les peuples du monde. Ils doivent également rendre des comptes à leurs électeurs, le public, pour tout cela. Ils constituent souvent la première ligne de défense contre ceux qui prônent l'isolationnisme ou l'unilatéralisme pour relever les défis de notre époque.

Nous nous réjouissons du fait que la Journée internationale du parlementarisme est célébrée le 30 juin et que le 19 novembre, cela fera 20 ans que l'Assemblée a invité l'UIP à participer à ses travaux en qualité d'observatrice. Au Canada, nous avons la chance de travailler régulièrement et en étroite collaboration avec l'Observatrice permanente de l'UIP, M<sup>me</sup> Patricia Torsney. Nous tenons en outre à remercier M. Duarte Pacheco, Président de l'UIP et député portugais, de sa participation à la présente séance et du discours qu'il va prononcer aujourd'hui.

C'est avec plaisir que les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont portées coauteurs du projet de résolution A/76/L.63 sur la coopération entre l'ONU et l'UIP, dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est un texte de qualité, dont de nombreux aspects sont appuyés par nos gouvernements et nos parlements. Par exemple, il mentionne les contributions importantes que l'UIP apporte aux travaux de l'ONU et, plus largement, aux principes du multilatéralisme, comme le soulignent les textes issus des conférences mondiales des présidents de parlement. Il reconnaît également les contributions fondamentales des parlements à la démocratie, à l'état de droit, aux droits humains, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'élimination de toute violence à leur égard et à l'autonomisation des jeunes, ainsi qu'à la diversité et à l'inclusion. Il encourage les parlements à consolider l'état de droit et à mettre les législations nationales en adéquation avec les engagements pris au niveau international, ce qui est de plus en plus important en ce qui concerne la question des changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Le projet de résolution A/76/L.63 invite l'UIP à aider les gouvernements à concourir à ce que les migrations et la mobilité se fassent de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment en respectant les principes énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il se félicite des activités conjointes menées par l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et soutenir les victimes du terrorisme, notamment en adoptant de bonnes pratiques en matière de législation. Il appelle les parlements et les gouvernements à renforcer leurs mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en assurant un accès équitable et mondial aux médicaments et aux vaccins, aux moyens de diagnostic et aux équipements connexes. C'est un sujet que vous avez abordé à de nombreuses reprises depuis cette tribune, Monsieur le Président, et qui nécessite toujours notre appui constant. Lorsque je regarde autour de moi aujourd'hui, je constate que de nombreuses personnes portent des masques, ce qui montre que la pandémie est toujours là et qu'elle requiert toujours une action concertée de l'Assemblée et de nombreux parlements nationaux dans le monde.

Le projet de résolution souligne aussi l'importance d'une participation pleine, égale et effective des femmes dans les parlements. À cet égard, je suis très fier de dire que les trois pays au nom desquels je m'exprime aujourd'hui ont enregistré des records nationaux aux dernières élections. Au Canada, les femmes représentent 31 % des membres du Parlement. En Australie, ce chiffre s'élève à 38 % et en Nouvelle-Zélande à 48 %. En outre, nos trois gouvernements sont composés de plus de 40 % de femmes, et les relations internationales de nos trois pays sont dirigées par des femmes Ministres des affaires étrangères, qui sont également toutes des parlementaires.

*(l'orateur poursuit en français)*

Enfin, nous aimerions remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'ONU et l'UIP (A/76/780), qui décrit les efforts des deux dernières années à cet égard et comprend plusieurs conclusions et recommandations utiles. Parmi celles-ci, les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande aimeraient mettre en lumière celles qui sont énumérées ci-dessous et qui présentent un intérêt particulier pour nous tous. Par exemple, les États Membres devraient renforcer la participation des

parlementaires de leurs délégations nationales aux activités des Nations Unies. Les parlementaires devraient veiller à ce que les budgets nationaux fassent progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Pacte mondial sur les migrations, de même que le paiement intégral et dans les délais prescrits des contributions aux Nations Unies et de tout arriéré de paiement. Les parlements devraient renforcer leur rôle à l'égard de la promotion et de la protection des droits de la personne, y compris en surveillant les mesures et les politiques des gouvernements en matière de droits de la personne.

Enfin, l'ONU doit renforcer sa collaboration avec les parlementaires, afin de faire respecter les engagements portant sur l'aide internationale au développement, le financement et l'allègement de la dette et la mobilisation des ressources afin de préserver la santé, les droits et le bien-être des personnes les plus touchées par les répercussions économiques de la COVID-19. Ces problèmes restent au centre de nos efforts, non seulement dans nos parlements, mais aussi à l'Assemblée générale, qui est tellement importante. Merci encore, Monsieur le Président, de nous avoir convoqués aujourd'hui pour débattre de cet important sujet. Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont impatientes de travailler avec vous, le Secrétariat et nos parlements afin de relever les défis communs de notre époque.

**M<sup>me</sup> Bhat** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me féliciter du rapport du Secrétaire général (A/76/780), qui constitue un recueil complet d'informations sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP) au cours des deux dernières années, l'accent étant mis sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les efforts déployés pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et s'en relever, ainsi que sur les droits humains, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en plus de la paix et de la sécurité internationales.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde. Comme l'a dit le Premier Ministre de mon pays dans l'allocation qu'il a prononcée au Sommet pour la démocratie qui s'est tenu en décembre, l'esprit démocratique fait partie intégrante de notre conception de la civilisation, qui, au cours des 75 dernières années, a trouvé sa pleine expression et conduit à une histoire sans précédent de construction démocratique de la nation. C'est l'histoire d'une inclusion socioéconomique inédite dans

tous les domaines et d'une amélioration permanente de la santé, de l'éducation et du bien-être humain à une échelle inimaginable. L'histoire de l'Inde a un message clair à transmettre au monde : la démocratie peut tenir ses promesses et continuera de le faire.

L'histoire du Parlement indien est l'histoire de la lutte constante de la plus grande démocratie pour la liberté et la dignité, la tolérance et l'égalité, la paix et le progrès. Elle est une représentation singulière des valeurs qui ont créé notre république : l'unité dans la diversité, la laïcité, le pluralisme et l'état de droit. À chaque instant, le peuple indien, avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir, a réaffirmé sa foi dans le caractère démocratique de l'État et le caractère pluraliste de notre système politique et de notre société. Parmi les succès obtenus par la plus grande démocratie du monde, on peut également citer l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur situation sur les plans socioéconomique et politique. Nous assistons à une transition rapide du développement des femmes au développement dirigé par les femmes. L'Inde compte aujourd'hui plus de 1,45 million de représentantes élues dans les différents organes délibérants, y compris le Parlement. Le succès du principe démocratique et de toutes les institutions qu'il sous-tend définit l'Inde et sa conception des relations avec le reste du monde. Nous insistons sur l'importance des travaux de l'Assemblée générale depuis que nous avons adhéré à l'ONU.

Du fait de son attachement à la Déclaration universelle sur la démocratie et à la promotion de systèmes de gouvernance pluralistes et représentatifs, l'Union interparlementaire est un allié important de l'ONU pour relever les défis auxquels la communauté mondiale est confrontée aujourd'hui. Les solutions durables aux nombreux défis et problèmes auxquels la plupart des sociétés se heurtent passent par la promotion de la démocratie, de la tolérance et du respect de la diversité. En tant qu'organisation mondiale regroupant plus de 150 parlements nationaux, l'UIP a rendu de grands services au cours des 20 dernières années en promouvant une plus grande cohérence et une meilleure interaction avec l'ONU et ses activités, qui comprennent notamment la consolidation de la paix, les droits humains, l'égalité des genres, le développement socioéconomique, le droit international et la protection des intérêts des pays les moins avancés. Aujourd'hui et dans les années à venir, il sera particulièrement important que l'UIP et ses membres jouent un rôle dans la consolidation d'une culture du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Inde attache une grande importance au rôle de l'UIP et à l'interaction entre l'UIP, les parlements nationaux et l'ONU, et nous continuerons de jouer un rôle constructif en contribuant à cette interaction.

**M. Segura Aragón** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador vous remercie de tout cœur, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat en séance plénière sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Avant toute chose, je tiens à remercier sincèrement la délégation portugaise des efforts qu'elle a déployés pour mener à bien les négociations sur l'important projet de résolution que l'Assemblée générale doit adopter aujourd'hui (A/76/L.63).

El Salvador considère que la coopération entre l'ONU et les parlements est propice à la réalisation d'objectifs communs dans des domaines essentiels de l'action de l'Organisation. Cela est devenue particulièrement pertinent dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses profondes répercussions au niveau mondial. Pour cette raison, mon pays appuie les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), dans lequel il propose expressément de promouvoir les partenariats au moyen d'une interaction plus systématique avec les parlements. El Salvador tient également à souligner qu'il souscrit aux paramètres d'un multilatéralisme inclusif et efficace afin de moderniser nos systèmes de gouvernance à l'avenir.

À cet égard, nous saluons le travail important effectué par le système des Nations Unies et l'Union interparlementaire pour appuyer les parlements nationaux, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'une perspective parlementaire dans les travaux de l'Organisation et l'adaptation des législations nationales aux engagements internationaux, tels que ceux relatifs au développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, entre autres. Partant du principe que les parlements jouent un rôle essentiel dans la concrétisation de ces instruments multilatéraux, El Salvador encourage la mise en place et l'amélioration des mécanismes visant à intégrer les contributions parlementaires aux processus de l'ONU. Un exemple récent de ces efforts est le Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu ici au Siège en mai.

*M<sup>me</sup> Fatima (Bangladesh), Vice-Présidente, assume la présidence.*

El Salvador est conscient des énormes défis qui persistent en ce qui concerne l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes, notamment dans la vie politique et publique, où ces fléaux sont malheureusement omniprésents. Il est donc impératif d'œuvrer de concert pour renforcer la participation et le leadership des femmes dans la vie politique et publique, en éliminant les obstacles structurels à la pleine égalité des genres et à l'émancipation des femmes. Comme l'a déclaré l'Union interparlementaire, en plus de constituer une violation flagrante des droits humains, les violences commises contre les femmes parlementaires les empêchent d'accéder à des postes de direction et limitent leur capacité de remplir les mandats pour lesquels elles ont été élues. Cela nuit à l'efficacité des parlements, aux progrès en faveur de l'égalité des genres et à la vitalité de la démocratie. C'est pourquoi mon pays exhorte les États Membres, le système des Nations Unies et l'Union interparlementaire à continuer d'œuvrer en faveur de la participation pleine et véritable des femmes, dans toute leur diversité et sur un pied d'égalité avec les hommes, aux activités des parlements et à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de leurs travaux.

Pour terminer, El Salvador espère que la pleine mise en œuvre du projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui par l'Assemblée contribuera dans une large mesure à l'importante coopération entre l'ONU et les parlements nationaux dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

**M. De La Mora Salcedo** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le plus petit dénominateur commun de toute démocratie est l'élection de représentantes et représentants qui légifèrent dans l'intérêt de la population. Depuis des décennies, l'Union interparlementaire permet aux législateurs, femmes et hommes, de former une communauté de représentants qui favorise le dialogue et la compréhension. Les résultats de ces efforts se traduisent par des améliorations considérables du travail législatif, conformément aux buts et principes de l'ONU.

Nous tenons à remercier la délégation portugaise d'avoir présenté le projet de résolution A/76/L.63 au titre du point 128 de l'ordre du jour. Fermement convaincu des avantages d'une interaction étroite entre le pouvoir législatif et les travaux de l'ONU, le Mexique a une fois de plus parrainé ce projet de résolution. Aujourd'hui,

nous avons une occasion opportune de rappeler l'importance du partenariat entre l'Union interparlementaire et l'ONU. Ces dernières années, les parlementaires du monde entier ont été confrontés à des dilemmes importants du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des dégâts socioéconomiques qu'elle a causés. L'Union interparlementaire permet à ses membres de comprendre que le multilatéralisme n'est pas une idéologie, mais plutôt une méthodologie, qui peut aider les législateurs à trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien.

À cet égard, tous les parlements nationaux sont des alliés importants de l'Assemblée générale. Ils jouent un rôle essentiel pour aligner les législations nationales sur les accords signés par les États souverains. Ils mettent également en place les cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et adoptent les législations permettant de protéger les droits humains et de faire face aux changements climatiques. Lorsque nous établissons un lien entre l'action législative nationale et le dialogue multilatéral, nous renforçons la démocratie. Le Mexique constate avec satisfaction que les avantages de ces interactions sont décrits dans le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter. Nous nous félicitons tout particulièrement de la participation des parlementaires au processus de révision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Pour nous, l'adoption de la première Déclaration d'avancement du Forum d'examen des migrations internationales réaffirme l'importance de légiférer sur la base de données et de preuves.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/76/780) publié conformément à la résolution 74/304, une résolution qui a été déposée par mon pays. Nous soulignons les recommandations visant à augmenter le nombre de femmes dans les parlements nationaux. C'est avec fierté que nous annonçons à l'Assemblée que le Mexique a atteint la parité hommes-femmes au sein du pouvoir législatif. Cependant, le rapport indique clairement qu'il reste encore beaucoup à faire. Les femmes ne représentent que 25,6 % des parlementaires dans le monde. Nous appelons tous les États à tenir compte des recommandations du Secrétaire général. Il existe de multiples façons d'améliorer, quantitativement et qualitativement, la participation des femmes au sein des parlements nationaux. Garantir la participation pleine, égale et effective d'un groupe apporte des avantages à toutes les personnes ainsi représentées. Il en va de même pour les jeunes. Nous

devons les consulter sur la meilleure façon de créer des espaces qui facilitent leur participation à la prise de décision. Leur niveau de participation aux politiques publiques qui les concernent détermine la viabilité de ces politiques.

Pour toutes ces raisons, le Mexique se félicite de l'excellente occasion que les prochaines consultations sur *Notre Programme commun* (A/75/982) représentent pour tous les États Membres. Nous estimons que les parlements nationaux, les jeunes et l'Union interparlementaire doivent jouer un rôle clef dans le Sommet de l'avenir. Dans l'exercice de la responsabilité qui lui incombe de conclure des accords intergouvernementaux en sa qualité d'État Membre, le Mexique continuera de plaider pour la participation de toutes les parties prenantes à ces débats importants.

**M<sup>me</sup> Mozgovaya** (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus attache une grande importance aux activités de l'Union interparlementaire (UIP) et au renforcement et au développement des liens interparlementaires entre les États. Nous sommes fermement convaincus que face aux nombreux défis et menaces mondiaux d'une complexité sans précédent, un dialogue non politisé et mutuellement respectueux, notamment au moyen de la diplomatie parlementaire, est presque le seul outil dont nous disposons pour parvenir à un compromis, exprimer notre solidarité et dégager un consensus. Je voudrais remercier la délégation portugaise des efforts fournis pour rédiger et négocier cet important projet de résolution (A/76/L.63), qui repose sur les notions de paix, de dialogue et d'une meilleure compréhension entre les États.

Nous partageons les mêmes vues sur l'importance d'approfondir et d'élargir l'interaction et le partenariat entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire pour la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La contribution des parlementaires au renforcement de la démocratie et au maintien de la paix et de la sécurité est indéniable. Dans ce contexte, nous considérons que l'imposition de sanctions, quelles qu'elles soient, aux parlementaires est totalement inacceptable. Nous appelons les États qui ont l'honneur d'accueillir des événements internationaux, notamment ceux de l'Union interparlementaire, à garantir aux parlementaires de tous les États Membres un accès sans entrave et sur une base non discriminatoire, afin d'assurer leur participation pleine et effective à ces événements.

De plus, nous tenons à préciser qu'il est inacceptable de politiser les activités de l'Union interparlementaire ou de soumettre des documents à l'Assemblée de l'UIP dans le but de faire pression sur des États souverains et de propager des accusations infondées, qui déforment la réalité sur le terrain. La logique, le langage et l'orientation de telles initiatives au sein de l'UIP ne font qu'aggraver les affrontements et les conflits, ce qui est incompatible avec les valeurs de l'UIP, à savoir améliorer l'entente mutuelle, régler les différends et renforcer la paix, et risquent de mettre en péril la plus ancienne organisation parlementaire au monde. Notre pays est disposé à continuer de participer aux travaux de l'Union interparlementaire et à développer et renforcer la coopération entre les parlements nationaux au niveau bilatéral.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (A/76/780) sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Le Myanmar est l'un des auteurs du projet de résolution A/76/L.63 et encourage l'ONU, l'UIP et les parlements nationaux à en appliquer pleinement les dispositions. Je remercie la délégation portugaise de son leadership à cet égard. Je félicite en outre le Président de l'UIP et son équipe pour leur ardeur au travail.

Les parlements constituent une pierre angulaire de la démocratie, et les échanges d'aujourd'hui mettent en exergue l'importance de renforcer la coopération entre l'ONU et les parlements nationaux par l'entremise de l'UIP. Les parlements nationaux représentent la voix des populations sur le terrain. Leurs perspectives et leurs contributions sont d'une grande importance dans l'élaboration des grandes initiatives de l'ONU. En outre, les parlements restent des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national.

Il est clair qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il sera encore plus difficile de réaliser les objectifs de développement durable en temps voulu. Dans le même temps, nous avons constaté que les parlements nationaux ont joué un rôle essentiel pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, notamment en promulguant une législation d'urgence et en approuvant les budgets. Après la pandémie, nous devons renforcer la collaboration et les interactions entre le système des

Nations Unies, l'UIP et les parlements nationaux, afin de remédier aux difficultés de mise en œuvre et de mettre à profit ce programme mondial pour obtenir des résultats concrets sur le terrain, au niveau national.

Au Myanmar, en 2020, le peuple a librement et démocratiquement élu ses représentants au cours d'élections générales libres et régulières, afin que sa voix soit représentée au Parlement national, le Pyidaungsu Hluttaw. Cependant, le 1<sup>er</sup> février 2021, les militaires ont perpétré un coup d'État illégal sous le prétexte d'une prétendue fraude aux listes électorales, au mépris flagrant de la volonté démocratique du peuple et en violation de la Constitution qu'ils avaient eux-mêmes écrite. C'était un acte de haute trahison. Depuis lors, la junte militaire illégale commet des atrocités généralisées et systématiques contre le peuple du Myanmar, qui sont constitutives de crimes contre l'humanité. Cela se déroule sous nos yeux, et ce coup d'État dévastateur a détruit tous les aspects de la vie de populations entières au Myanmar. Je tiens à souligner tout particulièrement que lors des élections, mon peuple a voté majoritairement en faveur de la Ligue nationale pour la démocratie, dirigée par la Conseillère d'État Daw Aung San Suu Kyi, ce qui traduit non seulement son appui à un parti politique, mais aussi sa confiance dans un système de gouvernance démocratique. Nous ne pouvons pas permettre que la volonté du peuple soit réduite au silence ou négligée. Je voudrais rappeler ici, à l'Assemblée, les paroles du Secrétaire général, qui a déclaré qu'un tel coup d'État militaire était inadmissible dans notre monde moderne et qu'il fallait y mettre un terme.

Les membres du Parlement démocratiquement élus continuent de représenter la volonté du peuple au Myanmar et travaillent avec toutes les parties prenantes démocratiques pour remettre le pays sur la voie d'un avenir fédéral démocratique. Le 5 février 2021, directement après le coup d'État illégal, le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw a été formé parmi les parlementaires élus pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées par le peuple, conformément aux résultats des élections générales de novembre 2020. Le Comité coopère activement avec la communauté internationale. La quatrième session du Pyidaungsu Hluttaw s'est tenue en avril, avec la participation de près de 300 députés élus et malgré la persistance des menaces physiques, des persécutions et des arrestations illégales par les militaires. De nombreux membres du Parlement sont toujours détenus illégalement par les militaires et au moins un est mort en détention des suites de son interrogatoire. Leurs maisons, leurs biens et leurs propriétés

ont été illégalement confisqués. Le Président Win Myint et la Conseillère d'État Daw Aung San Suu Kyi, qui ont tous deux été élus pour un second mandat lors des élections de 2020, sont maintenant retenus en otage par les militaires.

Ce qui se passe actuellement au Myanmar est le résultat d'une catastrophe humanitaire exacerbée par le coup d'État militaire illégal. La crise au Myanmar est inscrit à l'ordre du jour de divers organes de l'ONU, dont l'Assemblée générale. L'engagement de l'Organisation au Myanmar se poursuit. L'ONU a été créée au nom des peuples du monde, puisque la Charte des Nations Unies commence clairement avec les mots « Nous, peuples des Nations Unies ». Je demande à l'Assemblée de bien vouloir écouter les voix du peuple du Myanmar ; elles ont été fortes et claires. Le peuple ne veut pas d'un régime militaire, il veut construire une union fédérale démocratique. Le peuple a accepté et choisi le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw et le Gouvernement d'unité nationale du Myanmar pour le représenter et défendre ses intérêts. Je tiens à souligner que l'ONU, y compris les représentants de l'UIP, doivent continuer de renforcer la coopération et le dialogue avec le Comité et le Gouvernement d'unité nationale.

Si nous voulons mettre un terme à la violence et aux atrocités commises par les militaires et rétablir la démocratie au Myanmar, la communauté internationale, en particulier l'ONU, doit prendre des mesures décisives. En ce moment critique, la communauté internationale et l'ONU doivent apporter leur appui au peuple du Myanmar. Je suis fermement convaincu que grâce à une coopération et à une collaboration renforcées entre le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw, le Gouvernement d'unité nationale, l'UIP et les parlements nationaux, ainsi qu'avec leur appui constant en faveur de notre lutte pour la démocratie, la justice et la démocratie finiront par régner au Myanmar.

**M. Biryukov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie attache une grande importance à la coopération interparlementaire au niveau international. L'Assemblée fédérale de notre pays participe activement aux structures universelles et régionales et interagit en permanence avec l'ONU. Son vaste programme d'échanges et de liens commerciaux internationaux fait partie intégrante de la politique étrangère de notre pays. Cette interaction revêt une importance pratique considérable, car elle permet d'améliorer le cadre juridique, de régler les questions d'harmonisation de la législation et d'apporter un soutien législatif aux décisions prises par les États.

Nous saluons le rôle que joue l'Union interparlementaire (UIP) en tant qu'intermédiaire pour faciliter les relations entre les parlements de différents pays et l'ONU, en vue de renforcer et d'élargir la coopération internationale. L'UIP apporte une contribution considérable à la diplomatie parlementaire. Un échange de vues non politisé, mutuellement respectueux et constructif entre parlementaires permet de trouver des solutions efficaces à un large éventail de questions internationales d'actualité. La résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, adoptée par consensus, donne un nouvel élan au renforcement de la coopération entre ces organisations et les parlements nationaux, ce qui permet de renforcer le rôle des institutions parlementaires et de promouvoir la compréhension mutuelle et le dialogue entre les États.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est inacceptable d'imposer des sanctions à des parlementaires. Il est crucial que les États qui accueillent des manifestations internationales sur leur territoire offrent aux représentants du peuple la possibilité d'y prendre part et d'exprimer leurs points de vue. Nous comptons sur une approche non discriminatoire de la part de tous les États Membres de l'ONU qui organisent des rencontres internationales sur leur territoire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union interparlementaire.

**M. Pacheco** (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Mission du Portugal du rôle de chef de file qu'elle a joué dans l'organisation du débat d'aujourd'hui sur un nouveau projet de résolution (A/76/L.63), qui marque une nouvelle étape sur notre chemin vers une plus grande participation parlementaire à l'ONU. En tant que membre du Parlement portugais, je suis extrêmement fier que mon pays se soit acquitté de cette tâche importante aujourd'hui. La meilleure chose que je puisse faire pendant les quelques minutes qui me sont accordées est d'examiner de manière générale la position que nous, en tant que communauté parlementaire, occupons par rapport à l'ONU en ce moment particulier des affaires internationales. Je le ferai en trois points simples.

Premièrement, les parlementaires sont plus que jamais essentiels à l'exécution des travaux qui bénéficient aux peuples du monde. Les gouvernements tiennent les promesses qu'ils font à l'ONU lorsque les parlementaires les incitent à le faire. L'application du

principe de responsabilité est essentielle, et c'est l'une des tâches les plus importantes de tous les parlements. Outre l'adoption de lois, la responsabilité principale d'un parlement est de demander aux gouvernements de rendre compte de ce qu'ils font ou ne font pas ici à l'ONU, au nom de leurs peuples. C'est le rôle des parlements de contrôler l'action de leurs gouvernements en posant des questions, en préparant des auditions, en publiant des rapports indépendants et en dialoguant avec l'ensemble de leurs administrés, y compris en ce qui concerne les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et de nombreux autres traités internationaux.

Certes, les parlements s'efforcent d'exercer ce rôle de contrôle, mais le problème, c'est qu'il s'agit souvent d'une tâche ardue, car de nombreux parlements manquent de ressources. Mais l'Assemblée peut me croire, c'est une solution gagnant-gagnant pour les gouvernements, l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP), car nous, parlementaires, jouons un rôle essentiel pour ce qui est de l'adoption et de la mise en œuvre des déclarations et des résolutions qui sont adoptées ici, dans cette salle, par nos gouvernements. Et il sera plus facile de les adopter si nous sommes associés à l'ensemble du processus. C'est pourquoi la relation entre l'UIP et les parlements est importante, tant pour l'ONU que pour nos parlementaires, car c'est de cette façon que nous comprendrons les difficultés qui se posent lorsque nous tentons de trouver des accords et des solutions. Cela rendra nos parlements plus déterminés à mettre en œuvre tout ce qui a été adopté et convenu ici, dans cette salle.

Le deuxième point que je voudrais soulever, c'est que le monde a besoin du dialogue interparlementaire en tant qu'élément central du système de gouvernance multilatérale dirigé par l'ONU. Toutes les personnes ici présentes savent très bien que le monde traverse une crise profonde. Le conflit en Ukraine n'est qu'un symptôme de l'instabilité du système multilatéral, qui nous rappelle que nous ne pouvons pas compter uniquement sur les gouvernements. Dans les semaines qui ont suivi le début du conflit en Ukraine, l'UIP, dont les 178 membres jouent un rôle de premier plan dans l'organisation du dialogue parlementaire sur toutes les grandes questions traitées par l'ONU, a tenu un grand débat et décidé de créer un groupe d'étude pour trouver des solutions à ce qui est un échec terrible de la politique et du dialogue. Très prochainement, une délégation de haut niveau de l'UIP, composée de présidents et de vice-présidents de parlements, se rendra à Moscou et à Kyïv pour promouvoir le dialogue entre

les deux pays. C'est ce qu'il convient de faire en toutes circonstances, car la guerre n'est jamais une solution à un conflit. C'est également de cette façon que je considère tous les rassemblements réguliers et les diverses réunions organisés tout au long de l'année, au cours desquels nous invitons des parlementaires du monde entier à débattre des droits de l'homme, de l'égalité des genres, de la démocratie, des changements climatiques, du désarmement, de la traite des êtres humains, de la corruption, et de biens d'autres sujets. Nous essayons de faire participer les parlements et de déterminer quelles sont les meilleures pratiques pour les uns et pour les autres afin d'associer tout le monde à l'examen de toutes ces questions.

La troisième observation que je veux faire, c'est que l'ONU et l'UIP doivent travailler plus étroitement pour lutter contre les forces les plus négatives de notre société. Malgré ses avantages, la mondialisation a affaibli le pouvoir de la gouvernance, ainsi que les organisations multilatérales telles que l'ONU et l'UIP. Nous devons comprendre que ce n'est qu'en travaillant ensemble qu'il sera possible d'instaurer la paix, la démocratie et le développement dans notre monde. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir dans la construction du partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU, nous avançons dans la bonne direction. Pratiquement toutes les réunions de l'UIP font intervenir l'ONU d'une manière ou d'une autre, en invitant des représentants de l'ONU ou en se rapportant à un rapport ou une résolution clef de l'Organisation. Du côté de l'ONU, il y a de plus en plus d'efforts pour inviter des parlementaires aux débats multipartites en tant qu'experts et participants et les intégrer aux délégations nationales lors des grandes réunions.

Sur le terrain, on peut voir une interaction plus systématique entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlementaires nationaux. Je suis très satisfait que le projet de résolution d'aujourd'hui ouvre une nouvelle voie d'interaction en encourageant le Secrétaire général à inclure des parlementaires dans les groupes consultatifs de haut niveau ainsi que dans les équipes de médiation. À l'avenir, dans le cadre du processus de renouvellement de l'UIP, nous nous efforcerons d'associer directement un plus grand nombre des 46 000 parlementaires du monde aux travaux quotidiens de l'ONU, en veillant à ce qu'ils soient au fait de ce qui se passe à l'Organisation et de l'incidence des décisions qui sont prises dans cette salle sur les personnes qui vivent dans leurs circonscriptions.

L'UIP évaluera rigoureusement son influence à l'ONU grâce à ses enquêtes et à d'autres outils. Quant à l'ONU, j'ai l'espoir que la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) et le rapport *Notre Programme commun* publié par le Secrétaire général (A/75/982) déboucheront sur de nouvelles initiatives pour rendre l'Organisation plus efficace, plus ouverte et plus transparente. Je me réjouis donc vivement de savoir que le projet de résolution A/76/L.63 sera adopté. C'est justifié mais c'est aussi très important, pour l'ONU comme pour l'UIP.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

**M. Brand** (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Organisation intergouvernementale regroupant 34 États membres qui se consacrent au renforcement de la démocratie, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale appuie fermement le renforcement des capacités des parlementaires et la coopération entre ces derniers en tant qu'éléments clefs de cette entreprise, affirmant l'importance des corps législatifs pour promouvoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale s'emploie à partager les expériences de collaboration entre pairs par l'intermédiaire de dialogues mondiaux et interrégionaux, ainsi que d'initiatives de renforcement des capacités. Comme il ressort de nos rapports sur l'état de la démocratie dans le monde, l'efficacité des processus et institutions parlementaires en termes de représentation, de contrôle, d'élaboration des lois, de débats et de processus budgétaires est essentielle à l'évaluation de la qualité de la démocratie.

Depuis 2019, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale met en œuvre INTER PARES, le programme phare de l'Union européenne pour le renforcement de la capacité des parlements, qui a contribué, à ce jour, au succès de 15 partenariats entre les parlements d'États membres de l'Union européenne et des parlements partenaires dans le monde, en appuyant leurs priorités de développement. Il porte notamment sur les objectifs de développement durable, car le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit que les parlements nationaux ont un

rôle essentiel à jouer dans la bonne mise en œuvre de ces engagements. L'Union interparlementaire (UIP) est un partenaire précieux du programme INTER PARES, dans le cadre duquel elle collabore étroitement avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale à la mise en œuvre de priorités communes. Parmi ces priorités, il y a notamment l'innovation parlementaire grâce à la technologie numérique et la définition d'indicateurs pour les parlements démocratiques, permettant à ces derniers d'évaluer et de renforcer leur rôle fondamental en tant qu'institutions par excellence de la gouvernance démocratique. Cette façon d'aborder le renforcement des capacités des parlements démontre également l'intérêt d'adopter une approche coordonnée, dans le cadre de laquelle les capacités et les engagements des parlements des États membres de l'Union européenne sont mis à profit pour appuyer le renforcement des capacités des parlements au niveau mondial. Cette approche collaborative constitue un excellent modèle pour aborder des domaines d'action clefs en lien avec l'action menée par l'ONU, tels que l'égalité des genres et les changements climatiques.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale s'emploie également à appuyer les parlements par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays partout dans le monde. Les transitions démocratiques connaissent parfois des ratés, et les parlements et les parlementaires élus sont souvent parmi les premières victimes des revirements anti-démocratiques. Au Myanmar, par exemple, un parlement a été élu démocratiquement en 2020, mais un coup d'État militaire l'a empêché de se réunir. Des dizaines de parlementaires élus ont été persécutés, et beaucoup ont été contraints de fuir ou de se cacher. Le Parlement du Myanmar a continué à fonctionner dans des circonstances extraordinairement difficiles. L'UIP et de nombreux parlements dans le monde ont joué un rôle déterminant à l'appui des représentants élus légitimes du Myanmar. Cela souligne l'importance de continuer à protéger et à aider les parlements et leurs membres menacés, et nous sommes reconnaissants à l'UIP pour son leadership et son rôle fondé sur les principes à cet égard. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale continuera de prendre activement part à cet effort collectif.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale continuera d'oeuvrer en partenariat avec l'UIP à l'appui des objectifs de l'ONU. Nous nous concentrerons sur les contributions au renforcement des capacités des parlements, à la participation

et à la représentation politiques, aux processus électoraux, à l'égalité des genres et à l'inclusion, ainsi qu'au renforcement de la constitution. Nous apprécions à sa juste valeur notre partenariat avec l'UIP, fondé sur un engagement commun à promouvoir les valeurs de la démocratie au sein d'instances multilatérales telles que l'ONU. Nous allons donc continuer à renforcer nos efforts conjoints de plaidoyer et nos consultations régulières sur les aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à la gouvernance démocratique, et en particulier la question des institutions transparentes, efficaces et responsables.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

**M. Fareed** (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), une assemblée composée des parlements de 27 pays de la région euro-méditerranéenne. Ces pays font également partie de la communauté de l'Union interparlementaire (UIP) et, de ce fait, ils adhèrent pleinement aux mesures et principes exposés dans le projet de résolution A/76/L.63, que l'Assemblée générale est sur le point d'adopter. Les parlements sont l'âme des démocraties. Ils incarnent le « Nous, peuples des Nations Unies », tel qu'exprimé dans la Charte des Nations Unies, et il nous est agréable de constater que l'Organisation et ses États Membres reconnaissent dûment le rôle qu'ils jouent.

Le projet de résolution établit un programme complet et ambitieux, et c'est maintenant à nous, les États Membres, le système des Nations Unies et les parlements, de le mettre en œuvre, tel qu'indiqué au paragraphe 2. Il existe un certain nombre de mesures que les parlements et les parlementaires doivent prendre pour maximiser l'effet de leurs actions. Cela place l'UIP au premier plan des efforts, mais les assemblées régionales telles que l'APM ont également des responsabilités à cet égard. En ce qui concerne le paragraphe 3 du projet de résolution, bon nombre des mesures envisagées dans le texte pourraient être mieux mises en œuvre grâce à une participation plus importante et plus active des instances parlementaires régionales. Le rôle de ces instances va au-delà de la mise en œuvre du programme mondial. Elles doivent également garantir la synchronisation des actions, une meilleure coordination, un meilleur échange d'informations et de meilleurs mécanismes de consultation.

En tant que bateau-mère, l'IUP doit, certes, continuer à jouer un rôle de premier plan indispensable, mais c'est aux niveaux national et régional qu'il convient d'agir, pour passer du domaine de la politique à celui de l'action. Bien que les vues puissent être très variées au niveau mondial, elles se rapprochent au niveau régional, ce qui améliore le potentiel de coopération concrète et sérieuse. Par exemple, en tant que structure régionale et avec l'aide du système des Nations Unies, l'APM aborde des questions clés d'une importance stratégique pour la paix et la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la protection de la démocratie et de la liberté, le respect de l'état de droit, la sécurité alimentaire, le développement durable, les migrations, les changements climatiques et les droits de l'homme, pour ne citer que quelques exemples. L'APM appuie fermement le projet de résolution et espère que les États Membres, le système des Nations Unies et les parlementaires collaboreront davantage par l'intermédiaire de l'UIP et des associations parlementaires régionales telles que l'APM.

Nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale de ses observations, et le Secrétaire général de son rapport (A/76/780), ainsi que l'UIP, en particulier son président et son secrétaire général, qui promeuvent sans relâche la coopération entre les États Membres, le système des Nations Unies et les parlements. Dernier point mais non le moindre, nous remercions le représentant du Portugal, pays qui est également membre de l'APM, d'avoir présenté le projet de résolution. Et je me dois de mentionner au passage que le sénateur Pedro Roque, du Portugal, était le Président de l'APM il y a deux ans. Je souhaite à tous bonne chance pour l'adoption du projet de résolution.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat au titre du point 128 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.63, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.63, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil,

Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Mongolie, Myanmar, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste et Uruguay.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.63 ?

*Le projet de résolution A/76/L.63 est adopté (résolution 76/270).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante de la Hongrie.

**M<sup>me</sup> Balázs** (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie souhaite exposer sa position nationale concernant la résolution 76/270, sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Le texte fait référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui n'a pas été accepté par tous les pays, et dont la Hongrie ne participe en aucune façon à la mise en œuvre. Par conséquent, depuis 2015, la Hongrie souligne qu'au lieu de promouvoir ou de faciliter les migrations, il faudrait se concentrer sur l'assistance aux pays tiers au niveau local en créant des conditions plus propices à une croissance et à un développement stables. Pour cette raison, la Hongrie est en désaccord avec le paragraphe 16 de la résolution.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la seule oratrice au titre des explications de vote après le vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 128 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 7 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de décision A/76/L.65, distribué au titre du point 100 u) de l'ordre du jour, intitulé « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée a clos l'examen du point 100 u) de l'ordre du jour à sa 54<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 24 décembre 2021. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de décision, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 100 u) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 100 u) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 100 u) de l'ordre du jour à la Première Commission., Afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer rapidement sur le projet de décision, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 100 u) directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

*Il en est ainsi décidé (décision 76/506 B).*

#### **Point 100 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Désarmement général et complet**

#### **u) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus**

#### **Projet de décision (A/76/L.65)**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.65, intitulé « Convocation des deuxième et troisième sessions du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui permettra de remédier aux déficiences existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision ?

*Le projet de décision A/76/L.65 est adopté (décision 76/568).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 100 u) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Points 20 et 78 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Développement durable**

**Les océans et le droit de la mer**

a) **Les océans et le droit de la mer**

**Projet de décision (A/76/L.67)**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.67, intitulé « Accréditation et participation d'une organisation intergouvernementale à l'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/76/L.67 ?

*Le projet de décision A/76/L.67 est adopté (décision 76/559 B).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 20 et 78 a) de l'ordre du jour.

**Point 34 de l'ordre du jour**

**Les diamants, facteur de conflits**

**Projet de décision (A/76/L.64)**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.64, intitulé « Les diamants, facteur de conflits ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.64, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Botswana et Zimbabwe.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/76/L.64 ?

*Le projet de décision A/76/L.64 est adopté (décision 76/569).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 34 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 20.*